

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 1  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 19/10/2023  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54  
**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS, Ville de lumière , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :  
S1-01 : Voyages scolaires : PARIS, Ville de lumière (T AMC et SES) du 9 au 10 novembre 2023  
Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire.  
La participation des familles s'élève à 240 € / élève  
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats, et conventions et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 2  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 19/10/2023  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S1-04 : Don(s) de la MDL – Voyage à BARCELONE (TASSP)  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à accepter un don de 1.103,58 € de la MDL du lycée, participation au voyage à Barcelone

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voyage scolaire --- Barcelone (TASSP)

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 3  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 19/10/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le remboursement aux familles par virement ou affectation sur carte self selon demande des familles à 60,24 €

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S1-05 : Bilan Voyage scolaire --- Barcelone (TASSP)

Sur proposition du président, et après bilan financier du voyage, le conseil d'administration fixe le montant définitif de la participation au voyage à Barcelone (TASSP) à 384,76 €, au lieu de 445 € et valide le remboursement aux familles par virement ou affectation sur carte self selon demande des familles à 60,24 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement financier du service de restauration

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 4  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 19/10/2023  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement financier du service de restauration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-11 : Règlement financier du service de restauration  
Sur proposition du président, le conseil d'administration adopte le règlement financier du service de restauration

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : RS2023 - Convention PFMP - Période de Formation en Milieu Professionnel

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 19/10/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention relative à la formation en milieu professionnel**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-06 : Convention PFMP - Période de Formation en Milieu Professionnel

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention relative à la formation en milieu professionnel

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Guerineau

Prénom : Eric

Signé le : 20/10/2023 09:23:44

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 6  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 19/10/2023  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60  
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3  
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique  
Exercice : 2023  
Numéro de la DBM :  
Budget d'origine :  
Budget primitif :  [X]  
Budget annexe :  [ ]  
Pièce(s) jointe(s)  
 [X] Oui  [ ] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

S1-15 : DBM pour vote : Prélèvement sur fonds de roulement  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le prélèvement sur fonds de roulement de 6.000 € pour le SRH - Denrées

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 7  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 19/10/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LES SABLES D'OLONNE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-03 : Voyages scolaires : Sport et nature LES SABLES D'OLONNE (1ère SVT) du 6 au 7 mai 2024  
Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation d'un voyage scolaire "Sport et nature LES SABLES D'OLONNE"  
La participation des familles s'élève à 85 € / élève  
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 8  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 19/10/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BARCELONE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui      Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-02 : Voyages scolaires : Séjour à BARCELONE (1ST2S et option SS 2nde 4 et 5) du 22 au 26 janvier 2024  
Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire.  
La participation des familles s'élève à 445 € / élève  
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Contre :	1
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 9  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 19/10/2023  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25  
Vu  
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54  
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BARCELONE (PFMP) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.  
Pièce(s) jointe(s)  
 Oui      Nombre: 1

Libellé de la délibération :  
S1-09 : Période de formation en milieu professionnel à l'étranger  
Sur proposition du président, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation de la de formation en milieu professionnel à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS  
La participation des familles s'élève à 150 € / élève  
Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions, et à recevoir les dons et subventions inhérents à ce projet.

Résultats du vote  
Suffrages exprimés :                      23  
Pour :    23  
Contre :    0  
Abstentions :                                   0  
Blancs :     0  
Nuls :    0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 19/10/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-14 : Tarifs 2024 et taux de charges communes

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs et taux de charges communes proposés dans les documents joints.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	15
Contre :	5
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 11  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 19/10/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-12 : Région : Convention constitutive de groupement de commande relatif à l'achat d'énergies et aux services associés

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention constitutive de groupement de commande relatif à l'achat d'énergies et aux services associés

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 12  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 19/10/2023  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-08 : Convention de mise à disposition de crédit avec le GIP FCIP Expérience (ERASMUS Pro)  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention de mise à disposition de crédit avec le GIP FCIP Expérience de l'académie de Nantes

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 13  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 19/10/2023  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-10 : Convention – Rallye Mathématiques  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention relative au rallye Mathématique

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 14  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/10/2023

Réuni le : 19/10/2023

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-07 : Convention Erasmus Short Project 2023-2024

Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention de délégation de crédits entre, l'Agence Erasmus et le Lycée Julien GRACQ pour la mise en œuvre des mobilités prévues dans le short project 2023-2024

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0492430A  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE POLYVALENT JULIEN GRACQ  
ROUTE DE L'HIPPODROME  
49601 BEAUPREAU CEDEX  
Tel : 0241639662

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 15  
Année scolaire : 2023-2024  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 09/10/2023  
Réuni le : 19/10/2023  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S1-13 : ABCP : Contrat de maintenance des équipements de restauration  
Sur proposition du président, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter le contrat de maintenance des équipements de restauration avec la société ABCP

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0